

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D279

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011

Compte rendu affiché le 30 septembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Recrutement CEL/CLAS**

Les actions du Contrat Éducatif Local et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité sont présentées lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2011. Afin de faire fonctionner ces activités, il convient de recruter des coordinateurs et des intervenants. Compte tenu de la spécificité des actions du Contrat Éducatif Local qui est lié à l'année scolaire et vu le nombre d'heures à réaliser sur l'année, il convient de créer des emplois non permanents à temps non complet pour l'année scolaire 2011/2012.

- ↳ 7 postes pour l'encadrement des activités avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 672, indice majoré 560 (grille indiciaire de professeur d'enseignement artistique hors classe),
- ↳ 1 poste pour l'accompagnement des enfants dans le car le mercredi avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295 (grille indiciaire d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe)
- ↳ 5 postes de coordination dans les établissements scolaires avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 524, indice majoré 449 (grille indiciaire d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe). Les coordinateurs seront affectés au Collège Jean Renoir, dans chacune des 3 écoles élémentaires publiques et à l'école élémentaire Notre-Dame de Bellegarde.
- ↳ En outre, à titre d'information, 2 agents territoriaux interviendront pour encadrer l'action Musique dans les écoles et l'action "A vous de juger" au collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2.03.1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU la présentation et la validation du Contrat Éducatif Local pour l'année scolaire 2011/2012,
- **APPROUVE la création d'emplois non permanents de 5 coordinateurs et de 8 encadrants pour l'année scolaire 2011/2012 dans le cadre des actions du Contrat Éducatif Local,**
- **DIT que la rémunération horaire est fixée sur la base de l'indice brut 524, indice majoré 449 pour les 5 emplois non permanents de coordinateurs, sur la base de l'indice brut 672, indice majoré 560 pour les 7 emplois non permanents d'intervenants et sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295 pour le poste d'accompagnateur de bus**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 22 septembre 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2011
- Publication ou affichage le 29/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 septembre 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.